

[Accueil](#) [Local et travaux](#) [Travaux](#) [Demander une autorisation de chantier](#)

Demander une autorisation de chantier

SOMMAIRE

[Principe et conditions](#)

[Chantier de plus de 48H](#)

[Chantier jusqu'à 48H](#)

CONTACT ADMINISTRATIF

DIRECTION DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

9 rue du Gabian
MC 98000 MONACO

Autorisation de chantier :
(+377) 98 98 92 47

Horaires : de 9h30 à 17h00 du lundi au vendredi

[Contacter par email](#)

PLAN



Principe et conditions

Les entreprises, les artisans ou les sous-traitants qui ne sont pas établis à Monaco et qui souhaitent réaliser des travaux sur des chantiers publics ou privés, doivent faire connaître à l'administration (Direction de l'Expansion Économique) la nature, le lieu, la date et la durée de leur intervention.

La procédure à suivre est différente selon la durée prévue du chantier : moins de 48 heures ou plus de 48 heures.

Si la durée des travaux excède 48 heures, vous devez être admis à intervenir sur le chantier.

Vous devez donc préalablement au démarrage des travaux présenter une demande et obtenir l'accord de l'administration.

Celui-ci est délivré dans un délai de 4 semaines minimum (excepté pour les travaux hyperbares dont le délai sera d'environ 2 mois), à compter du jour de réception du dossier complet.

Les interventions ponctuelles ne peuvent excéder 2 années compte tenu des conventions de sécurité sociale entre Monaco, la France et l'Italie relatives au détachement de salariés. Au-delà, la création d'un établissement sur le territoire monégasque est requise.

Pour les chantiers n'excédant pas 48 heures :

Vous devez signaler par fax ou par courrier adressé à la Direction de l'Expansion Économique, la date et le lieu de réalisation des travaux et joindre un devis ou une lettre de commande de travaux, signé par le client et rédigé en français mentionnant impérativement le montant total hors taxes.

CHANTIER DE PLUS DE 48H / CHANTIER JUSQU'À 48H

1 Rédiger la demande

Vous devez rédiger une demande en français établie sur papier à en-tête de la société, adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre d'État (fax et courriels ne sont pas acceptés) et mentionnant :

- La nature de travaux
- Le nom et l'adresse complète du chantier
- La durée des travaux
- Le nom du responsable des travaux
- Si ces travaux sont effectués en sous-traitance, précisez le nom de l'entreprise qui sous-traite

Vous pouvez télécharger ici un [Modèle de lettre type pour demander une autorisation de travaux \(355-0043_01-2010\)](#)

2 Rassembler les pièces à fournir

Vous devez fournir, sous peine d'irrecevabilité, 4 dossiers assemblés comportant les pièces suivantes :

- La demande en français établie sur papier à en-tête de la société, adressée à Son Excellence Monsieur le Ministre d'État
- Un extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des Métiers, datant de moins de trois mois
- Un certificat de qualification délivré par l'OPQCB (Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment) ou un CIP (Certificat d'Identité Professionnelle) ou des références professionnelles

- Un devis ou une lettre de commande de travaux ou un exemplaire du contrat de sous-traitance signé par le client et rédigé en français mentionnant impérativement le montant total hors taxes

Cas particuliers nécessitant des pièces supplémentaires :

- Pour les interventions dont la durée est supérieure ou égale à trois mois, la liste du personnel détaché sur le chantier
- Pour les travaux hyperbares, la copie des diplômes à l'hyperbarie, une pièce d'identité et un certificat médical délivré par l'IMPP pour chaque plongeur
- Si le bien immobilier où s'effectuent les travaux appartient à une Société Civile Immobilière, un certificat d'inscription de ladite SCI de moins de trois mois

3 Déposer le dossier

Vous devez impérativement déposer **4 dossiers assemblés et complets** à la Direction de l'Expansion Économique.

Toute demande incomplète ne pourra être traitée.

Les sociétés étrangères, autres que françaises, ont l'obligation de prendre l'attache d'un représentant fiscal sur Monaco, dont la liste est disponible à la Direction des Services Fiscaux (00 377 98 98 81 17) ou par e-mail : pmanzone@gouv.mc

Voir aussi

Gouvernement et Institutions

[Direction de l'Expansion Économique](#)

Emploi et social

[Détacher un salarié de France à Monaco](#)

Formulaire

 [Modèle de lettre type pour demander une autorisation de travaux \(355-0043_01-2010\)](#)

55 ko